



MAIRIE DE SAINT JULIEN AUX BOIS

1, place du souvenir
19220 SAINT JULIEN AUX BOIS

Tél. : 05.55.28.25.49 Fax : 05.55.28.31.97
St-julien.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2020

Date de la convocation : le 7 juillet 2020

NOMBRE :

- De conseillers en exercice : 11
- De présents : 10
- De représentés : 1
- De votants : 11

L'an deux mil vingt, le vendredi 26 Août à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de ville de Saint Julien aux Bois, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine LAVERGNE	M. Jean-Yves ALIX	M. Didier MASQUELIER
Mme Annick DUCATEL	Mme Isabelle DAFONSECA	Mme Sophie MOREAU
M. Emmanuel COMBES	M. Victor FOURTET	
Mme Maryline DELBOS	M. Pierre GIRE	

Procuration Gaëtan JALADIS à Emmanuel COMBES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Didier MASQUELIER

Début de séance : 21h10

En raison du retard de trente minutes de la Commission des Affaires Scolaires, la réunion du Conseil Municipal a débuté à 21h.

Mme le Maire, avant d'ouvrir la séance a demandé qui serait présent pour la visite de la station d'épuration prévue le samedi 29 août, avec un technicien pour expliquer les fonctionnements et dysfonctionnements de cette dernière.

Mr Pierre GIRE a posé la question : " la visite est programmée pour qui ?. Est-elle ouverte aux élus uniquement ou au public ?."

Mme le Maire a répondu qu'elle était réservée aux élus et aux techniciens de la Mairie.

Mr Pierre GIRE a estimé que la secrétaire de Mairie ne devrait pas être présente à cette visite puisqu'elle n'est pas élue, ainsi que les ouvriers communaux. Le débat s'anime entre Mme le Maire, La première Adjointe, et le conseiller Pierre GIRE. Il a déclaré que la présence de la Secrétaire de Mairie aux réunions du Conseil Municipal n'était pas justifiée.

Mr Jean Yves ALIX estime, une fois toutes les commissions mises en place, que la présence de la secrétaire n'est plus nécessaire. Le débat continue de s'animer, Mme la première Adjointe coupe court et demande d'ouvrir le premier sujet.

PROGRAMME DE VOIRIE :

a) Mr Emmanuel COMBE expose les projets de travaux de voies communales pour 2020 :
DOULET – LECOUT – LECONET – RUE DES ECOLES ET PARKING.

Ceux-ci prévus en 2019 n'ont pu être réalisés faute de moyens nécessaires. Une nouvelle estimation a été réalisée par Mr DAYRE en août 2020 pour un montant total de 66110,00 € HT. Avec 40 % de subvention DETR → 26491,60 € HT et un cumul de 2019/2020 → 2X10 000 = 20 000 € de subvention par le DEP. Reste à la charge de la commune 19618,40 € HT.

Pour l'ensemble de ces travaux trois entreprises vont être consultées. Commission MAPA le 07 septembre.

b) Madame GHEWY propriétaire à VIDAL souhaite acheter un chemin communal qui traverse sa propriété. Notons que ledit chemin rural n'est plus emprunté, ni entretenu par la commune depuis des décennies. Un plan de cadastre est joint en dossier, il permet de définir la surface du chemin pour superficie de 300 m² environ.

Une proposition de vente pour 450 € sera faite auprès de la demanderesse, sachant que cette dernière prendrait à sa charge : les frais de géomètre et de notaire.

L'ensemble du conseil est d'accord pour cette proposition.

ADRESSAGE :

Mme le Maire nous expose que la numérotation des habitations de SAINT JULIEN AUX BOIS n'est pas terminée, il reste 153 numéros à poser. En 2018 un devis à un prix intéressant → 292, 60 € HT avait été établi par l'entreprise DECOR et PUB, qui hélas est maintenant en faillite. De nouveaux devis ont été demandés. L'entreprise ILP paraît être intéressante, mais les prix sont revus à la hausse pour un montant de 787,65 € HT.

L'ensemble du conseil donne son accord pour cette démarche.

SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS :

Mme le Maire présente un extrait des registres des délibérations en séance du 29 mars 2018, avec la liste des Associations ayant obtenues une subvention pour un montant total de 2050 €. Sachant qu'en 2019 aucune Association avait eu une aide en raison d'un manque de crédit. A l'unanimité le conseil est d'accord pour que les associations demanderesses joignent à leur demande le PV de la dernière AG ainsi que leur bilan financier.

TRAVAUX PLOMBERIE EAU CHAUDE ECOLE :

Mme Maryline DELBOS 3ème adjointe et responsable de la commission des écoles, nous apprend que l'eau chaude n'est pas en service partout sur le réseau robinetterie de l'école, et qu'en raison des règles d'hygiène sanitaires, l'eau chaude est indispensable. La rentrée étant programmée pour le 1^{er} septembre, il y a urgence. L'entreprise Yannick LAMOURE se propose de faire les travaux rapidement pour un montant de 1232,50 € TTC (devis joint).

L'ensemble du conseil donne son aval, pour la réalisation des travaux.

MODIFICATION BUDGET :

PROGRAMME VOIRIE : (extrait du registre des délibérations du conseil 2020) → Décision modificative N° 2.

PRISE EN CHARGE EXONERATION LOYER AUBERGE : (extrait du registre du conseil 2020) → Décision modificative N° 3.

AMORTISSEMENT PARTICIPATION (éclairage Public → FEDE19 → Route Neuve) : (extrait du registre du conseil 2020) → Décision modificative N° 4.

Modifications admis à l'unanimité.

MODIFICATION HEURES POSTE SECRETARIAT MAIRIE :

Mme Arlette RAIBLE prenant sa retraite, elle doit être remplacée.

Ses horaires de travail :

12 heures pour le guichet Postal (payé par la Poste)

17 heures pour aide au secrétariat Mairie (payé par la municipalité).

Mme Le Maire propose pour la nouvelle employée remplaçante de Mme RAIBLE

12 heures pour le guichet Postal (payé par la Poste)

12 heures pour aide au secrétariat Mairie (payé par la municipalité), sachant que les commissions en place soulageront le secrétariat.

L'option de réduire les heures de travail pour le poste est voté à l'unanimité.

ADHESION PEFC (certification des bois et forêt à ONF) :

+ pose des panneaux dans la forêt du Quinsac.

Adoption par le conseil, vote à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES :

- Demande de la part des propriétaires du "Domaine du sable" pour une limitation à 70 au lieu de 90 KM/H → une étude de vitesse a été demandée au département.
- Pose d'un miroir par le département au carrefour des quatre routes.

- Un particulier se propose pour abattre quelques arbres gênants au Jaladis Bas (ligne téléphonique).
- Un particulier vient de faire la demande pour louer l'appartement F4 disponible au-dessus de l'ancienne Mairie. Avant d'entamer le dossier Mme le Maire et le Conseil Municipal souhaitent que le logement soit rénové avant location.
- Les nouveaux propriétaires du Moulin de CLAMENSAC souhaite refaire le mur jouxtant leur propriété qui est en partie effondré. L'accord est donné
- à REYT des habitants souhaitent faire fonctionner un four à pain communal anciennement restauré, le conseiller Mr Didier MASQUELIER en compagnie de Mr Félix CAPEL sont allés voir sur place l'état du four, à priori selon Mr Félix le four est en bon état et ce dernier peut être remis en service, en respectant tout au moins une remise en service progressive. Le conseiller Mr Pierre GIRE souhaite également voir l'état du four avant l'autorisation de reprise d'activité. Mr Didier MASQUELIER souhaite qu'il n'y ai plus d'accord verbaux, mais des accords écrits entre les demandeurs et la municipalité.

Syndicat des Eaux du Puy du Bassin :

Mme Annick DUCATEL première adjointe et vice-présidente du SIEP nous a fait un résumé de la dernière réunion avec le syndicat des eaux du puy du bassin et des conséquences de la sécheresse des trois années consécutives. Tout le monde est atterré par la prise de position des personnes responsables du dossier. Le conseiller Mr Victor FOURTET évoque les pertes et fuites d'eau concernant la piscine de Bassignac. Maryline DELBOS 3ème adjointe nous signala un forage de 80 mètres pour alimenter cette piscine privée accueillant du public. L'ensemble du conseil est sidéré par la manière dont est traité le dossier en raison de la pénurie d'eau avérée → La solution envisagée par le syndicat est une alimentation par un oléoduc de 30 Kilomètres venant de ARGENTAT pour ravitailler la région. Les responsables du syndicat sont confrontés à 3 projets, mais les études non finalisées nous projettent en 2021 pour effectuer le choix.

Ces réalisations très onéreuses ne pourraient-être réalisable que dans 3/4 ans. En attendant le manque d'eau est réel au robinet des habitants et les éleveurs bovins très nombreux sur la commune sont confrontés à cette pénurie, assurant le remplissage des abreuvoirs par des citernes !

PROPOSITION DU MAI Municipal :

Le vendredi 4 septembre. Quelques conseillers ne sont pas d'accord en raison de la distanciation et des règles sanitaires obligatoires. Pour l'instant la décision est en suspens.

Plus aucun sujet n'est soulevé, Mme le Maire lève la séance.

Fin 23h45.

Le Maire – Martine LAVERGNE

